

ALIMENTATION DURABLE 2030

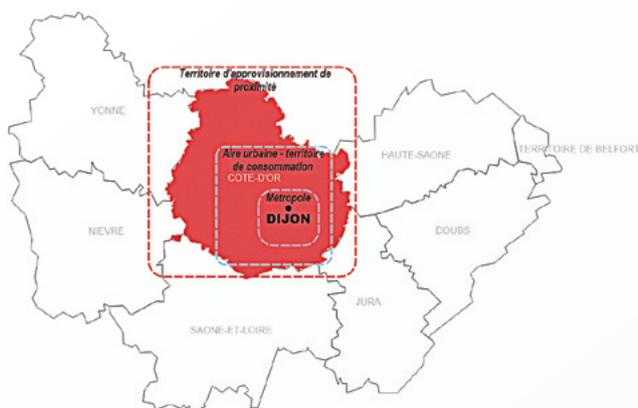
Chef de file : Dijon Métropole

 **30** partenaires dont **2** collectivités

 Agroécologie,
Numérique

 Métropole,
Territoires ruraux

 **384 000** personnes concernées



AMBITION

Dijon Métropole souhaite montrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité de transformation du territoire, d'un point de vue environnemental, économique et social. L'ambition repose sur une approche globale intervenant sur l'ensemble des activités de production, d'échange, de transformation, de distribution et de consommation du territoire.

Forte de ses acteurs reconnus en matière d'agroécologie, d'alimentation, de santé et de sa renommée patrimoniale et gastronomique, la métropole de Dijon a l'ambition de devenir d'ici 10 ans le territoire démonstrateur d'un système alimentaire durable et innovant servant de modèle aux métropoles nationales et internationales.

Le budget prévisionnel du projet atteint 42 M€.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer une production agroécologique permettant aux habitants de connaître l'origine, la qualité nutritionnelle, sanitaire, les conditions de transformation et de distribution des produits consommés ;
- Augmenter la part des productions locales dans l'alimentation de la population grâce au développement de produits bruts et transformés et de services innovants liés au nouveau modèle agroécologique ;



- Assurer l'accès de tous à une alimentation et un environnement plus sain, à des prix accessibles, de faire des consommateurs-citoyens les acteurs de leur alimentation, de renouer la confiance entre consommateurs-producteurs ;
- Tester, en s'appuyant sur les Campus des Métiers et le Living Lab, des solutions de production, respectueuses des personnes et de l'environnement, en lien avec les consommateurs-citoyens ;
- Co-construire avec des start-ups, des applications dédiées permettant de donner l'accès à des informations fiables, émises par des acteurs du territoire.

IMPACTS ATTENDUS À HORIZON 2030

- **Augmenter** le volume de production labellisée en agroécologie en couvrant de 6 à 8 % de la demande locale en 2024 et 10 à 12 % en 2030 ;
- **Augmenter** les volumes de chiffre d'affaires des productions labellisées « Dijon Agroécologie » ;
- **Diminuer** l'empreinte carbone des activités du territoire en incluant la production agricole, la transformation, la distribution et la consommation ;
- **Augmenter** le chiffre d'affaires généré par les actions à vocation économique du projet et des emplois ;
- **Augmenter** la part des produits locaux dans l'alimentation des habitants du territoire, ainsi qu'une substitution d'une part des protéines animales par des protéines végétales.

3
M€

**Montant prévu
de subvention
par l'État (PIA)**

6,8
M€

**Potentiel
d'investissement
par l'État (PIA)**